

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

-----+-----

86/748

6.8.86

DECRET N° _____ du _____
portant détachement de Monsieur
BOUSSOU-DIANGOU Joseph auprès de
l'U.D.E.A.C. en Guinée Equatoriale.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 15/62 du 15 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République ;

Vu le Décret n° 62-130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des Fonctionnaires des Cadres de la République ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 79/15 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/64 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/64 susvisé ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Monsieur BOUSSOU-DIANGOU Joseph Attaché des Douanes de 4ème échelon précédemment en service à la Direction Régionale de Brazzaville est placé en position de détachement pour une durée indéterminée auprès de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale pour servir en Guinée Equatoriale.

ARTICLE 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale qui est en outre redevable envers le Trésor Congolais de la contribution pour la constitution des droits à pension.

.../...

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de cessation de service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 6 AOÛT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Itibi OSSIFOUMBA-LEKOUNDZOU.

Bertrand COMBO-MATELONA.

X